



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 231106-08)**

**SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

*L'an deux mil vingt trois et le six du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente et un octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Pierre ESPILONDO ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. BÉRARD, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFJET, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Emmanuel ALZURI

**OBJET :**

**RECU DU TRAIT DE CÔTE – SIGNATURE DU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT POUR LA RECOMPOSITION SPATIALE DU LITTORAL BIDART-GUETHARY**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que au printemps 2023, l'État a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'engager en 2023 de nouveaux Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) axés sur la recomposition spatiale des territoires littoraux dans une priorité de résilience et d'adaptation des territoires à enjeux menacés par les risques côtiers. Les communes de Bidart et de Guéthary ainsi que la CAPB et le Syndicat des mobilités pays Basque Adour se sont portés candidats en réponse à cet AMI. Cette candidature a été retenue par l'État en juillet 2023.

Pour rappel l'outil Projet Partenarial d'Aménagement, introduit par la loi ELAN, est un outil contractuel engageant les collectivités et l'État ainsi que les parties prenantes, en vue de la concrétisation d'actions ou d'opérations d'aménagement (L.300-1 du code de l'urbanisme).

En milieu littoral, le PPA vise à concrétiser un projet de recomposition territoriale conciliant le recul du trait de côte avec la pérennisation d'un cadre de vie de qualité, le maintien des activités économiques du territoire et la sobriété foncière.

Sur la période 2021-2023, le plan France Relance s'est doté de crédits pour le financement de PPA permettant à la CAPB de porter le PPA de Saint-Jean-de-Luz Nord, un des premiers en France.

En 2023, une partie du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit Fonds vert) vise l'accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, à travers le cofinancement d'actions de recomposition des territoires dans le cadre de PPA.

L'engagement de l'EPCI dans la démarche est une condition sine qua non de la conclusion d'un PPA. Ainsi, la CAPB est chef de file du PPA.

## Contexte du projet

Le projet vise à concrétiser la recomposition spatiale du littoral de Bidart – Guéthary pour s'adapter au recul du trait de côte.

Le territoire d'étude entendu ici correspond à la frange littorale du site de la Corniche de la falaise à Bidart (au nord) au site de Cenitz à Guéthary (au sud) visant à former un espace de réflexion global et cohérent. Le territoire d'étude forme un même bassin de vie, notamment en lien avec les usages présents, bien qu'il soit caractérisé par une diversité de situations, à l'image de l'hétérogénéité et de la complexité de la côte basque. Il est marqué par un fort enjeu de mobilité lié à la présence de réseaux de circulation structurants d'importance locale à transnationale situés sur certaines portions à proximité directe de la crête de falaise, directement menacés par le recul du trait de côte.

A l'instar de l'ensemble du linéaire côtier basque et comme l'ont illustré plusieurs mouvements de falaise et tempêtes ces dernières années, les communes de Bidart et de Guéthary sont particulièrement sensibles aux phénomènes d'érosion côtière et de submersion marine. Ainsi, depuis 2017, aux côtés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les deux communes sont engagées dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques Littoraux (SLGRL) de la Côte basque, qui repose sur les projections de recul du trait de côte à horizon 30 ans (2043), réalisé en 2014 par le Bureau de Recherches géologiques et Minières (BRGM). La SLGRL met en exergue de nombreuses conséquences liées aux risques côtiers sur les deux communes (socio-économiques, patrimoniales, environnementales etc.).

Ainsi, les communes de Bidart et Guéthary ont délibéré favorablement en vue de leur inscription sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires (liste établie par décret en application de l'article L.321-5 du code de l'environnement)(pour Bidart délibération 10/01/2022).

Par ailleurs, la CAPB, en lien étroit avec les communes, est engagée depuis octobre 2021 avec le BRGM dans la production des projections de recul de trait de côte à horizon +30 ans et +100 ans du littoral basque et du Seignanx, répondant ainsi aux obligations réglementaires induites par la loi Climat et Résilience (août 2021).

En parallèle et en lien étroit avec la SLGRL Côte basque, les deux communes ont fait l'objet de deux études « d'Aménagement Durable des Stations » (ADS), initiées par le GIP Littoral afin de lancer une démarche pilote de réhabilitation et d'adaptation des stations touristiques du littoral de Nouvelle-Aquitaine. Celles-ci ont permis de mettre en lumière de nombreux enjeux d'évolution de ces secteurs :

- enjeux de gestion durable et globale, de mise en sécurité des biens et des personnes face à l'érosion et la submersion marine
- enjeux d'aménagement, de promotion de nouvelles formes de mobilité, d'amélioration de l'accessibilité, de mutabilité et d'adaptabilité des activités économiques
- enjeux de valorisation, promotion et préservation des espaces naturels et remarquables du territoire.

Les opportunités permises par le déploiement d'un PPA comme la construction d'un projet global, cohérent, pensé sur le long terme et en réponse aux nombreux enjeux économiques, touristiques, environnementaux et urbains, s'inscrivent dans les grandes lignes dégagées dans le cadre des études ADS et impulsées par les opérations en cours.

C'est un PPA dit « opérationnel » qui va être mis en œuvre, intégrant à la fois diverses actions d'aménagement d'ores et déjà lancées ou identifiées (plage du centre pour Bidart) et des études pré-opérationnelles ayant pour objectif le réaménagement des sites, en lien avec les questions des risques littoraux et de la mobilité, à travers des opérations de renaturation de la bande côtière, revalorisation des espaces naturels, mobilités douces et de repli stratégique. La mise en œuvre opérationnelle complète de toutes les actions identifiées implique la faisabilité réglementaire, en lien avec la Loi Littoral notamment, qui n'est pas assurée à ce jour et la faisabilité financière, impliquant en particulier la maîtrise du foncier dans le cadre d'opérations spécifiques (repli stratégique).

### **La gouvernance et le plan d'actions du PPA**

La maquette financière prévisionnelle du PPA est proposées en annexe.

Le Comité de pilotage du PPA réunit les représentants des partenaires signataires (Etat, Communauté d'Agglomération Pays Basque, commune de Bidart, commune de Guéthary et Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour) ainsi que ceux des

partenaires associés (Région, Département, GIP Littoral, Conservatoire du Littoral, EPFL, AUDAP...). La Communauté d'Agglomération Pays Basque, chef de file du PPA, assure la présidence du COPIL.

Le PPA 2023-2025 contient les opérations finalisées qui seront réalisées par les quatre maîtres d'ouvrages signataires (commune de Bidart, commune de Guéthary, Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et Communauté d'Agglomération Pays Basque), pour un coût total estimé à 7 422 000€HT, dont la totalité est éligible au financement du Fonds Vert. Le soutien financier de Fonds Vert est sollicité à hauteur de 2 885 000€HT.

L'outil PPA a vocation à durer sur une période pouvant aller de 5 à 10 ans, d'autres actions pourront être fléchées au-delà de 2025 pour lesquelles des financements complémentaires devront être recherchés.

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bidart portent sur :

- la réalisation **d'études spécifiques de sites pour la recomposition spatiale** (sur le secteur de la Corniche de la falaise, par la mise en place d'un Plan Plage sur le secteur de Parmentia) ;
- **l'aménagement et la sécurisation de sites sensibles** (suivis de la Corniche de la falaise, projet global de Bidart Centre avec l'aménagement de la rue de la plage, la reconstruction et la sécurisation de l'ouvrage supérieur en enrochements bétonnés dans l'attente de reconfiguration du site ; la réalisation d'études pour les travaux d'aménagement des ouvrages) ;
- la **valorisation et la préservation des paysages et milieux naturels** (aménagement des sentiers sur le site de Bidart Centre, la renaturation et valorisation de l'ancien parking des embruns et de la plage verte et bleu) ;
- la **modification de la mobilité et accessibilité** (relocalisation d'un parking en bord de mer à l'Uhabia).

Leur coût global est estimé à 6 252 060 €HT dont la totalité éligible au Fonds Vert. Le soutien financier du Fonds Vert est sollicité par la commune de Bidart à hauteur de 2 344 123 €HT.

En complément, ces actions étant pour la plupart inscrite dans la Stratégie locale de gestion des risques littoraux, elles pourront faire l'objet de financements complémentaires de la part de la Région et du FEDER.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *valide les éléments décrits ci-dessous et dans l'annexe ci-jointe composant la candidature de la commune de Bidart au PPA Bidart Guéthary ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents inhérents au PPA, à savoir le « Contrat de PPA » et la convention financière associée ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.*

	Actions			Coût estimatif (€HT) sur 23-25	Fonds Vert PPA	
	Typologie d'actions	Action	Sous-action		Taux	Montant (€HT)
I - Etudes spécifiques de sites pour la reconstitution spatiale	I.1. Etudes stratégiques	I.1.1. Etude de reconstitution spatiale sur le secteur de la Corniche de la falaise (routes, réseaux, accès)		70 000 €	45%	31 500 €
	I.2. Etudes Plan Plage	I.2.1 Etude Plan Plage et adaptation du poste MNS sur Parmentia	I.2.1.a Etude	25 000 €	45%	11 250 €
II - Aménagement et sécurisation de sites sensibles	II.1 - Suivis de sites sensibles	II.1.1.a Suivi de la Corniche de la falaise à Bidart		25 000 €	45%	11 250 €
		II.1.1.b Suivi de la Corniche de la falaise à Bidart		25 000 €	45%	11 250 €
	II.2. Aménagement et sécurisation comprenant la question des ouvrages	II.2.1 Projet global de Bidart Centre (lots 2 et 3)	II.2.1.a Aménagement de la rue de la plage	2 348 200 €	35%	821 870 €
			II.2.1.b Reconstruction et sécurisation de l'ouvrage supérieur en enrochements bétonnés dans l'attente de reconfiguration du site	440 000 €	35%	154 000 €
			II.2.1.c Etudes	100 000 €	35%	35 000 €
III - Paysages et milieux naturels valorisés et préservés	III.1 Renaturation de la bande côtière	III.1.1 Aménagement des sentiers sur le site de Bidart Centre		379 100 €	35%	131 775 €
		III.1.2 Projet Uhabia (phase 1) : Renaturation et valorisation de l'ancien parking des embruns et de la place verte et bleu		2 768 000 €	40%	1 107 200 €
IV - Accessibilité et mobilités	IV.1. Adaptation de la desserte	IV.1.1 Adaptation de la desserte littorale en été et à la mi-saison, du matériel roulant et de la billettique associée pour répondre aux besoins des résidents et des professionnels du tourisme	IV.1.1.a études et travaux	50 000 €	45%	22 500 €
	IV.2. Desserte et relocalisation de stationnements	IV.2.1 Projet Uhabia (phase 2) : amélioration traversée piétonne, création de parkings	IV.2.1.a Relocalisation de parking en bord de mer (acquisition fondère)	21 760 €	30%	6 528 €
<b>SOMME</b>				<b>6 252 060 €</b>		<b>2 344 123 €</b>

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **13 NOV. 2023**  
et publication ou notification du **14 NOV. 2023**

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI